



**Rappels Participation RT : Quels titres SOPABE-T ? Quelle valeur ?**

Outre 1 action B (unique) émise au prix unitaire de 12,00 € qui représente l'affiliation à la SC SOPABE-T, chaque planteur RT en ordre de participation détient actuellement des titres au prorata de son contrat de base betteraves (CB), correspondant à :

**1 action de classe T émise au prix unitaire de 8,24 € pour chaque tranche commencée de 0,6172 tonne de contrat de base à 18°Z**

↳ valeur de 13,35 €/t de contrat de base à 18°Z

**Action de classe B**

L'action de classe B (unique) de 12 € représente l'affiliation à la SC SOPABE-T. Pour en être détenteur, il faut respecter les conditions d'admission comme coopérateur B. Outre le fait d'être planteur, ceci suppose d'être en ordre de participation (voir ci-dessus) ou de demander à le devenir. Les statuts et le règlement d'ordre intérieur de SOPABE-T sont disponibles sur le site de la CBB ([www.cbb.be](http://www.cbb.be)) ou envoyés par mail sur simple demande

**Action de classe T**

Pour souscrire ou reprendre des actions T, il faut être coopérateur B ou demander à le devenir. Le prix de souscription des actions T est actuellement de 8,24 € par action.

Les dividendes éventuels sont payés au 30 novembre.

Les dividendes éventuels payables à la suite de l'assemblée générale de novembre le sont sur base du fichier des détenteurs de parts arrêté en décembre de l'année précédente, en correspondance avec le fichier définitif des contrats de base de l'année en question utilisé pour le paiement des betteraves.